

Communiqué du 26 février 2025.

Vernissage de Mme Hélène Gagnon, jeudi le 6 mars 2025 (Formule 5 à 7),

L'exposition « Le Québec, au fil des saisons » se tiendra du 6 mars au 25 avril inclusivement.

À 17 ans, Mme Gagnon a débuté la photographie, ses parents lui ayant offert une *caméra instamatic* pour son anniversaire. En 1965, elle a photographié son premier arbre au Parc du Mont-Royal à Montréal. Ce fut le début d'une longue histoire puisqu'aujourd'hui en 2024, elle continue à photographier des arbres un peu partout durant ses randonnées sportives et ses voyages à travers le monde. Ce fut d'ailleurs le thème de sa première exposition-photo, *Éloge des arbres*, qui s'est déroulée à La Loge en septembre 2021.

Depuis plusieurs années, elle est membre d'Arto et elle a exposé à plusieurs reprises des toiles. La peinture abstraite ressort dans mon travail de création.



Bienvenue à tous !



Licence obligatoire Proanima

Une licence est obligatoire pour tous les chiens et chats. La licence **doit être renouvelée à toutes les années.**

Pour obtenir cette licence, vous pouvez procéder à l'enregistrement en ligne sur : <https://www.proanima.com/fr> la licence vous sera envoyée par la poste. Si vous n'avez pas accès à **internet**, vous devez vous rendre au bureau municipal pour remplir le formulaire de demande de licence ou de renouvellement durant les heures de bureau.

Le tarif non pas changer, pour la licence est de 10.00\$ pour un chien et de 5.00\$ pour un chat.

♥ Versement de taxe ♥

Veillez noter que le premier versement de votre taxation annuelle est dû le **5 mars** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu, ceci, en vertu du règlement no 521.



Signalez-nous la présence d'animaux suspects !

*** Le risque d'introduction de la rage du raton laveur est en augmentation au Québec.**



Signalez la présence d'animaux suspects en toute saison au **1-877-346-6763**, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou en tout temps au [Québec.ca/rageduratonlaveur](http://Quebec.ca/rageduratonlaveur).

♥ Bibliothèque municipale ♥

Nous sommes toujours à la **recherche de bénévoles** à la bibliothèque municipale.
Nous cherchons une personne qui serait disponible pour donner à sa communauté quelques heures pour garder notre bibliothèque ouverte et disponible à nos concitoyens.
Vous aurez une petite formation donner par quelqu'un de la bibliothèque, pas compliqué.
Vous ne serez pas laissé à vous-même, nous serons toujours là pour vous.

Contactez Lise : (450) 291-5422 ou reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca



♥ Gros rebuts ♥

Collecte mensuelle des gros rebuts non valorisables (prochaine collecte 3 mars)

Matières acceptées mise en bordure de la route

- Chaise d'ordinateur
- Divans, fauteuils, causeuses, poufs, etc...
- Matelas et sommiers
- Tapis *
- Toiles de plastique, de vinyle ou de piscine * coupés, roulés et attachés en rouleaux aux dimension maximales suivantes :
 - * Longueur maximale de : 1 mètre / 4 pieds
 - * Diamètre maximal : 30 cm / 1 pied

Ce qui doit être envoyé à l'écocentre

- À Lacolle : 8, rue de Parc-Industriel, Lacolle (samedi de 9h à 16h)

Conteneurs « Matériaux de construction »

- bardeaux d'asphalte
- bois de construction
- bois peint ou teint
- bois traité
- céramique
- câblages électriques
- fenêtres
- fibrociment
- gypse
- isolants sans amiante
- laine minérale
- mélamine
- meubles
- plomberie en PVC
- revêtements extérieurs
- vermiculite (test d'amiante obligatoire*)

Conteneur « Métal »

- chauffe-eau
- cuisinières
- laveuses
- réservoirs d'huile vides
- sècheuses
- structures de métal
- tondeuses (vides d'essence et d'huile)

Espace « Béton »

- blocs et dalles
- briques
- pierres
- roches

Espace « Asphalte »

- asphalte seulement

Espace « Traverses de chemin de fer »

- acceptées uniquement à l'écocentre Iberville.

Espace « Gazon / Feuilles »

- gazon
- feuilles
- résidus de jardin

Espace « Branches »

- branches
- bûches (12po et -)
- copeaux

Espace « Terre »

- terre non mélangée
- tourbe (gazon et terre)

Espace « Fréon »

- air climatisé
- congélateurs
- déshumidificateurs
- réfrigérateurs
- refroidisseurs d'eau

* Test d'amiante obligatoire : Pour être acceptée dans les écocentres, la vermiculite doit avoir été soumise à un test d'amiante au préalable et les résultats doivent satisfaire aux taux autorisés dans les conteneurs.

Pour plus d'information : sur le site de Compo-Haut Richelieu ou

[tél : 450 347-0299 / 1-888-216-9819](tel:4503470299)